

MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 mars 2023
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Budget principal ville

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANCOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Sophie PERCHERON.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - M. Eric VIDAL à Mme Patricia DI SANTO - Mme Audrey MOUTTÉ à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Catherine LE ROLLE.



DOMAINE / THÈME : FINANCES

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.
Il se base sur la présentation d'un rapport relatif aux orientations budgétaires 2023 de la collectivité, aux engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'à la structure et à la gestion de la dette.
C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal qui précise, dans son article 4, que la convocation à la séance au cours de laquelle il sera procédé au débat d'orientation budgétaire est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement ;

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra au plus tard le 12 avril 2023 ;

Considérant que le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget, ce débat ne peut donc intervenir ni le même jour, ni à la même séance que celle dédiée au vote du budget ;

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais, qu'il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel ;

Considérant que le projet de rapport d'orientation budgétaire a été présenté en commission des finances le 6 mars 2023 et joint à la convocation du conseil ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante, et à travers elle, aux administrés d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Commune ; de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du budget primitif ; offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, sur la base du rapport de présentation portant sur les orientations budgétaires 2023 qui vient d'être débattu et annexé à la présente délibération, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 15 mars 2023.

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



La Secrétaire de séance,
Catherine ROLLE

Annexe à la délibération DEL2023-002

SOLIDARITÉ VILLE DÉMOCRATIE LOCALE SENIORS ESPACES VERTS ESPACE LEBON EQUILIBRE CITOYEN ENVIRONNEMENT FINANCES CITOYEN SECURITE NUMERIQUE URBANISME VERDURE DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE DYNAMISME BIO SERVICES ECOLOGIE PEYRINEAUDE GESTION ENFANCE JEUNESSE INVESTISSEMENT EQUIPE CANTINE COMPLEXE SPORTIF BUDGET TRI SELECTION MODERNISATION PROJETS ASSOCIATIONS RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

INTRODUCTION: LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 15 mars 2023, le budget primitif 2023 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 12 avril 2023.

A – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

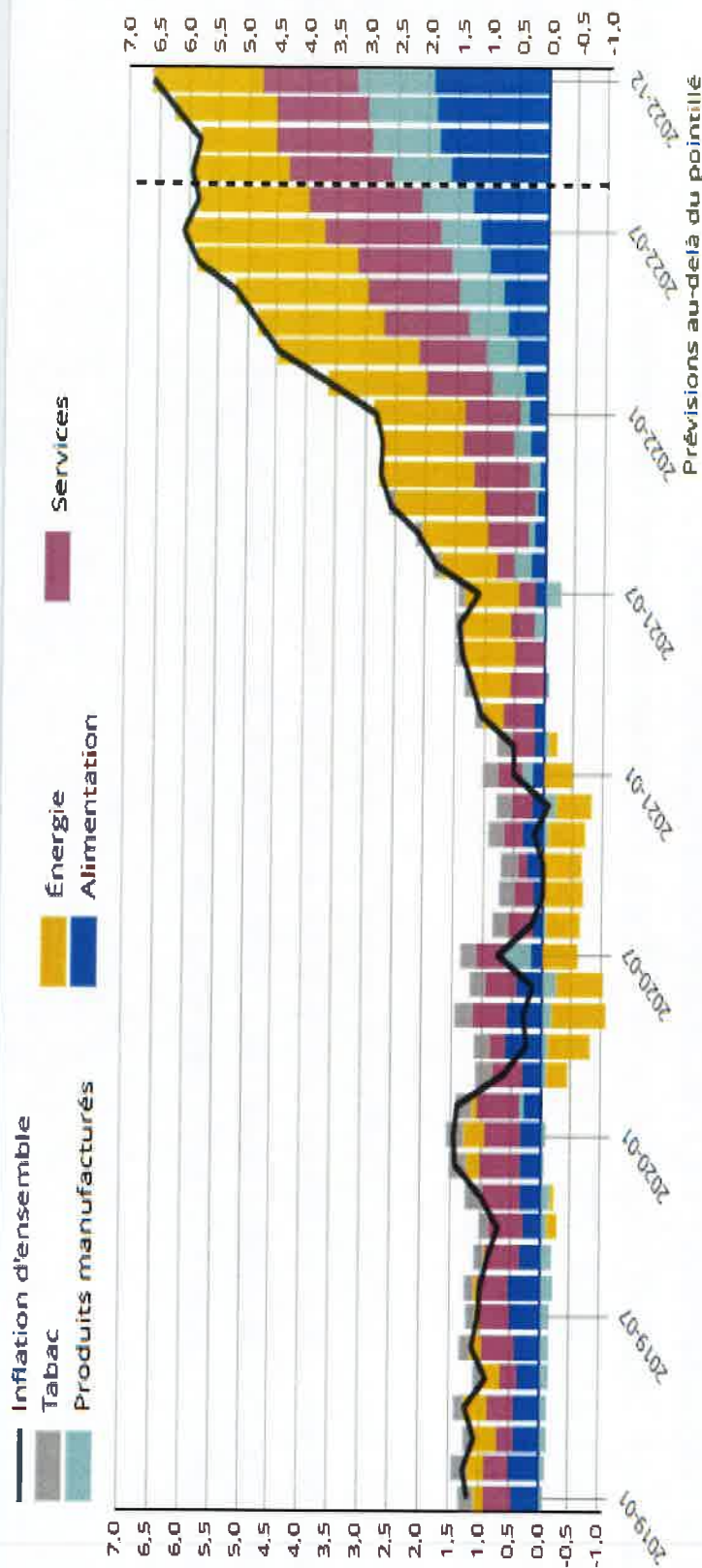
1. La conjoncture économique internationale, nationale et locale

1.1. Les tensions sur la production persistent:

- Conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation :
 - La crise du Covid qui occasionne encore des confinements dans certaines régions chinoises exportatrices sur le plan industriel et des surcoûts pour le transport maritime,
 - La crise géopolitique liée à la guerre en Ukraine qui renchérit les coûts de l'énergie et crée des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises françaises et européennes,
 - Les dégâts sur la production agricole occasionnés par le réchauffement climatique.
- Une inflation atténuée en France par plusieurs mesures mises en place par le gouvernement :
 - bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et ceux du gaz, remises à la pompe.

Au total, l'inflation en France devrait enregistrer une moyenne annuelle de 5,3 % en 2022, contre 1,6 % en 2021.

**Figure 6 – Inflation d'ensemble et contributions par poste
glissement annuel en % et contributions en points**



Lecture : en août 2022, les prix à la consommation ont progressé de 5,8 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Ils progresseraient de 5,9 % sur un an en septembre 2022.

Source : Insee

1.2. Un environnement économique toujours très difficile et incertain (crise énergétique, difficultés d'approvisionnement et de recrutement).

1.3. Le ralentissement de l'activité économique en France :

Au total en 2022, la croissance du PIB en moyenne annuelle s'élevait à 2,6 %. L'«acquis» de croissance pour 2023 (c'est-à-dire la croissance annuelle cette année-là si le PIB trimestriel restait chaque trimestre au niveau atteint fin 2022), serait relativement modeste, de l'ordre de +0,2 %.

Les aléas susceptibles d'affecter cette prévision sont bien sûr importants, qu'ils soient géopolitiques, énergétiques voire aussi sanitaires (avec le risque d'une huitième vague de Covid-19), climatiques (avec les conséquences de la sécheresse) ou plus directement économiques (avec les conséquences du resserrement des politiques monétaires).

2. La conjoncture en PACA

Malgré les chocs exogènes qui exacerbent les difficultés d'approvisionnement et soutiennent l'inflation, les économies européennes ont bénéficié du rattrapage post-covid, notamment dans les services et le tourisme. L'activité française se redresse au deuxième trimestre (+0,5 %), encore portée par le rebond des services qui avaient le plus pâti des restrictions sanitaires.

En PACA, l'activité continue de progresser au deuxième trimestre, portée par les services marchands, en particulier l'hébergement-restauration, et une fréquentation touristique en nette hausse. La tendance dans l'industrie demeure positive. Dans la construction, l'activité marque le pas, et les mises en chantier et permis de construire sont toujours en-deçà de leurs niveaux d'avant-crise.

En parallèle, les créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs sont stables et les défaillances connaissent un rebond durable après leur niveau historiquement bas de 2021 dû aux mesures de soutien durant la crise Covid. L'emploi salarié accélère, tiré par le tertiaire marchand, en particulier dans les Alpes-Maritimes qui semblent enfin connaître un redémarrage notable. Cependant, le fort recul de l'intérim sur l'année 2022 pourrait être un signe avant-coureur de ralentissement

B – LA LOI DE FINANCES 2023 (LF 2023) : PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Votée le 31 décembre 2022, la Loi de Finances 2023 s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie.

1. Suppression de la CVAE

- Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : impôt de production instauré au profit des collectivités territoriales
- Concerne les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500 €
- Suppression qui s'opère en 2 temps : 50% en 2022 et 50% en 2024, soit une baisse de 4,1 milliards d'euros dès 2023

La CVAE sera compensée en s'appuyant sur :

- Une moyenne des produits versés de 2020 à 2022
- La prise en compte la dernière année connue du CVAE, recouvrée par l'Etat en 2022, qui devait être reversée aux collectivités en 2023
- Une compensation territorialisée
- Un financement par le transfert d'une fraction de la T.V.A.

2. Report de la révision des valeurs locatives

Initialement prévue pour 2023, elle est décalée à 2025-2026.

3. Suppression complète de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis le 1^{er} janvier 2023

En revanche, la taxe d'habitation reste en vigueur pour les résidences secondaires et les logements vacants.

4. Revalorisation des bases locatives 2023

- Déjà historique cette année à 3,4 %, la revalorisation des bases pourrait atteindre 7% environ en 2023.
- Cette hausse des valeurs locatives s'appliquera pour le calcul de la taxe foncière, mais également pour celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe sur les logements vacants.

5. Le filet de sécurité inflation

Suppression du critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieure à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement

- Remboursement de la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement des Collectivités Territoriales (CT) éligibles
- Sont éligibles, les Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL) ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent

6. Le bouclier tarifaire énergétique

- Limite la hausse des tarifs de gaz et d'électricité pour les CEPL à 15%

7. Amortisseur « électricité »

- Prise en charge par l'Etat de 50% des surcoûts pour les CT qui payent leur électricité plus de 180€/MWh;
- L'Etat prend en charge à hauteur d'un plafond maximum de 500 €/MWh.

8. Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- Augmentation à hauteur de 320 millions d'euros pour les CT
- 95% des CT verront leur dotation se maintenir ou augmenter

9. Création du « fonds verts »

- Destiné à financer les investissements des CT dans le cadre de la transition énergétique (soit 2 milliards d'euros de crédits)
- Mise en place d'une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les CT d'1 milliard de la part de la Banque des Territoires
- Gestion de ce fonds entièrement déléguée aux préfets

10. Suppression de la rémunération particulière pour les agents de droit public travaillant le 1^{er} mai

- Les agents publics seront à nouveau rémunérés sur la même base que les autres jours fériés.

C – LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 – 2027 : PRINCIPALES DISPOSITIONS

La trajectoire des finances publiques 2023-2027, présentée par le gouvernement, ambitionne de **réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires**, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Le projet de loi de programmation prévoit ainsi de **ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans, par palier (2,9% prévus en 2027)**,

Parallèlement, **la dette publique** serait relativement stable aux alentours de 111,2% du PIB de 2023 à 2026 avant de **baisser à 110,9% en 2027**.

Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics. **La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point**. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.

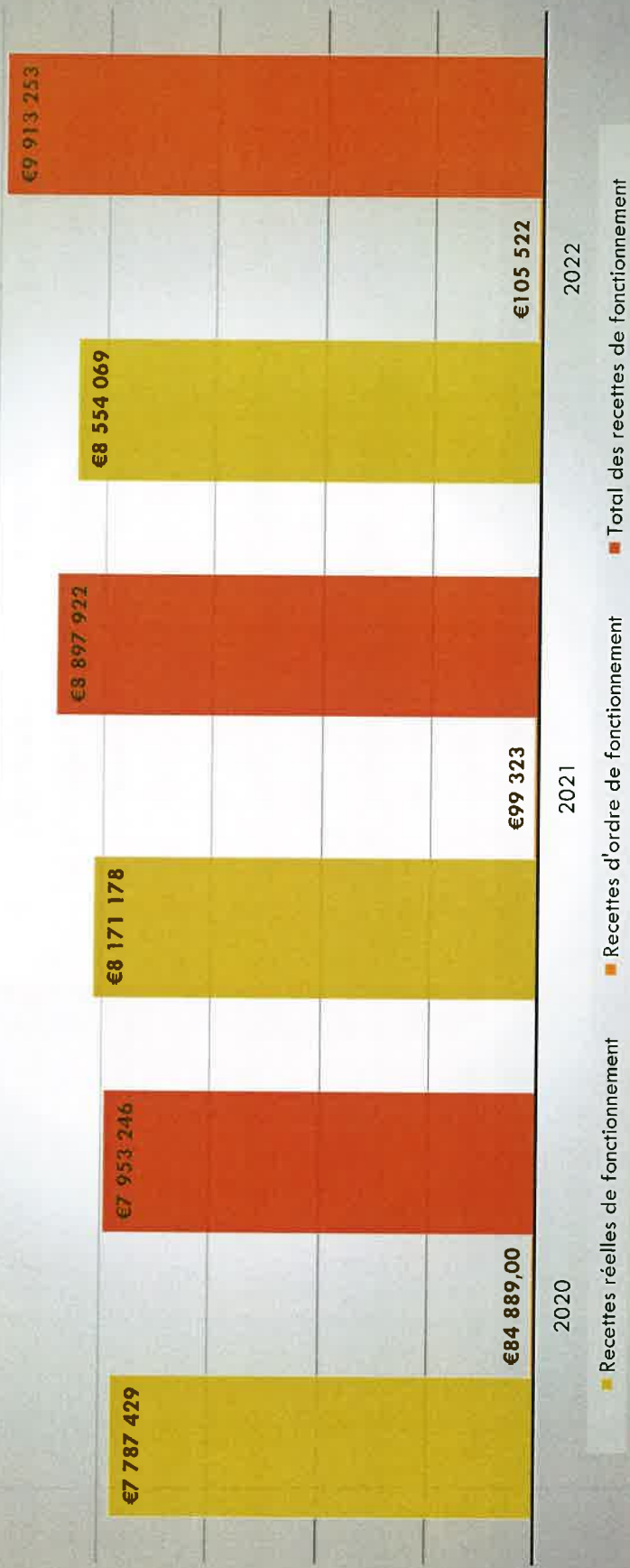
Le projet est toujours en examen suite à l'échec, en date du 15 décembre 2022, de la commission mixte paritaire à trouver un accord sur le projet de loi.

D – LES ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2023

1. L'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement 2020-2022

1.1 Concernant les recettes de fonctionnement, l'évolution est la suivante:

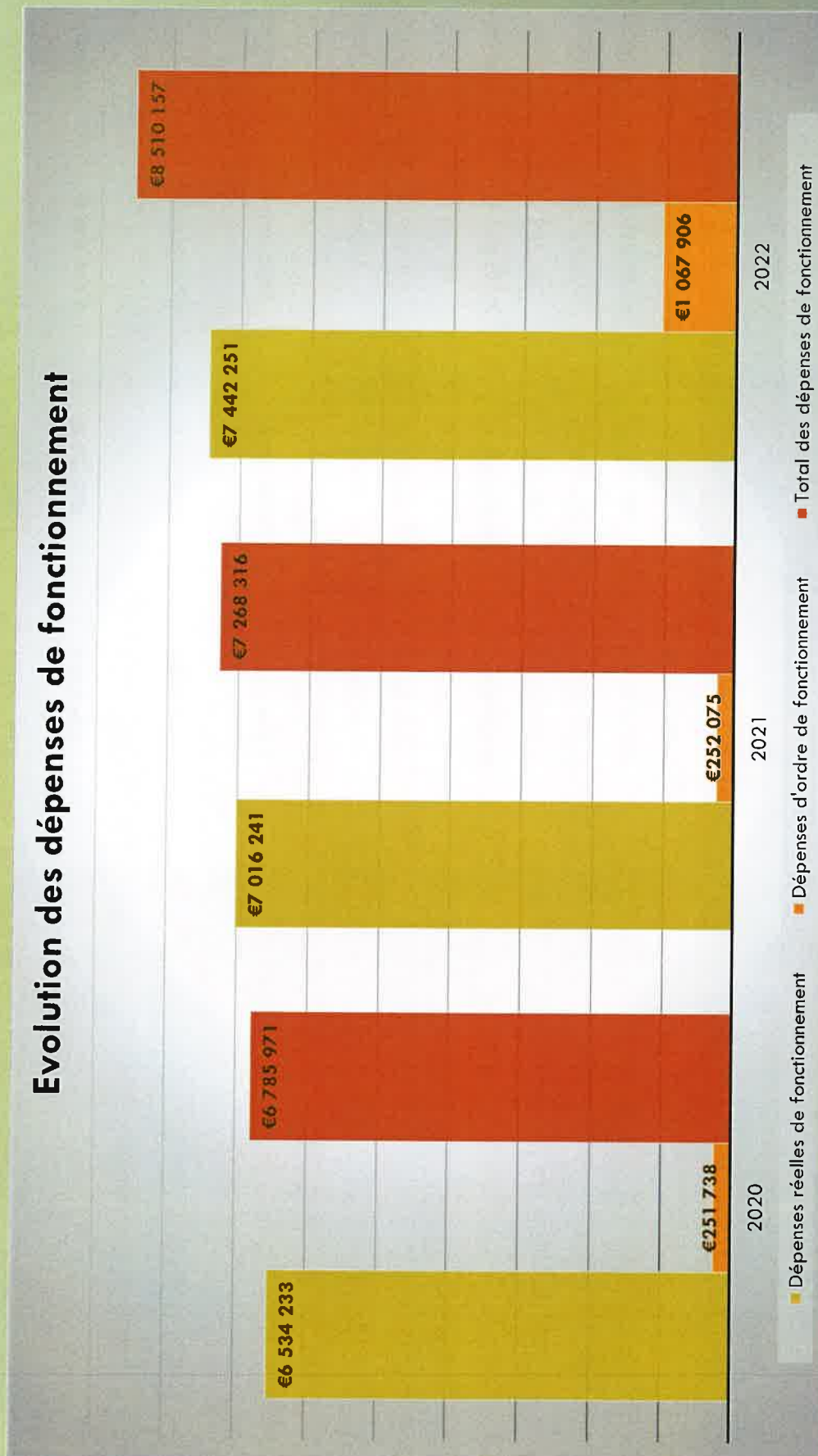
Evolution des recettes de fonctionnement



RECETTES de fonctionnement	CA 2020 avec rattachements	CA 2021 avec rattachements	CA 2022 prévisionnel avec rattachements	EVOLUTION 2022/2021
013 atténuation de charges	44 010 €	30 989 €	71 134 €	129,55%
70 produits des services	765 490 €	868 606 €	945 828 €	8,89%
73 impôts et taxes	6 117 815 €	6 494 182 €	6 772 700 €	4,79%
74 dotations, subventions et participations	780 738 €	704 736 €	694 660 €	-1,43%
75 autres produits de gestion courante	79 377 €	72 665 €	69 746 €	-4,02%
Total recettes de gestion courante	7 787 429 €	8 171 178 €	8 554 069 €	4,69%
76 produits financiers				
77 produits exceptionnels	58 930 €	13 498 €	807 056 €	5 878,96%
78 reprise sur amortissements et provisions	21 998 €	5 000 €	17 000 €	240,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	7 868 357 €	8 189 676 €	9 378 124 €	14,51%
042 opérations d'ordre entre sections	84 889 €	99 323 €	105 522 €	6,24%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total recettes d'ordre de fonctionnement	84 889 €	99 323 €	105 522 €	17,00%
Résultat de fonctionnement reporté	7 41650 €	608 923 €	429 607 €	-29,45%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 953 246 €	8 897 922 €	9 913 253 €	6,58%

1.2 Concernant les dépenses de fonctionnement, l'évolution est la suivante:

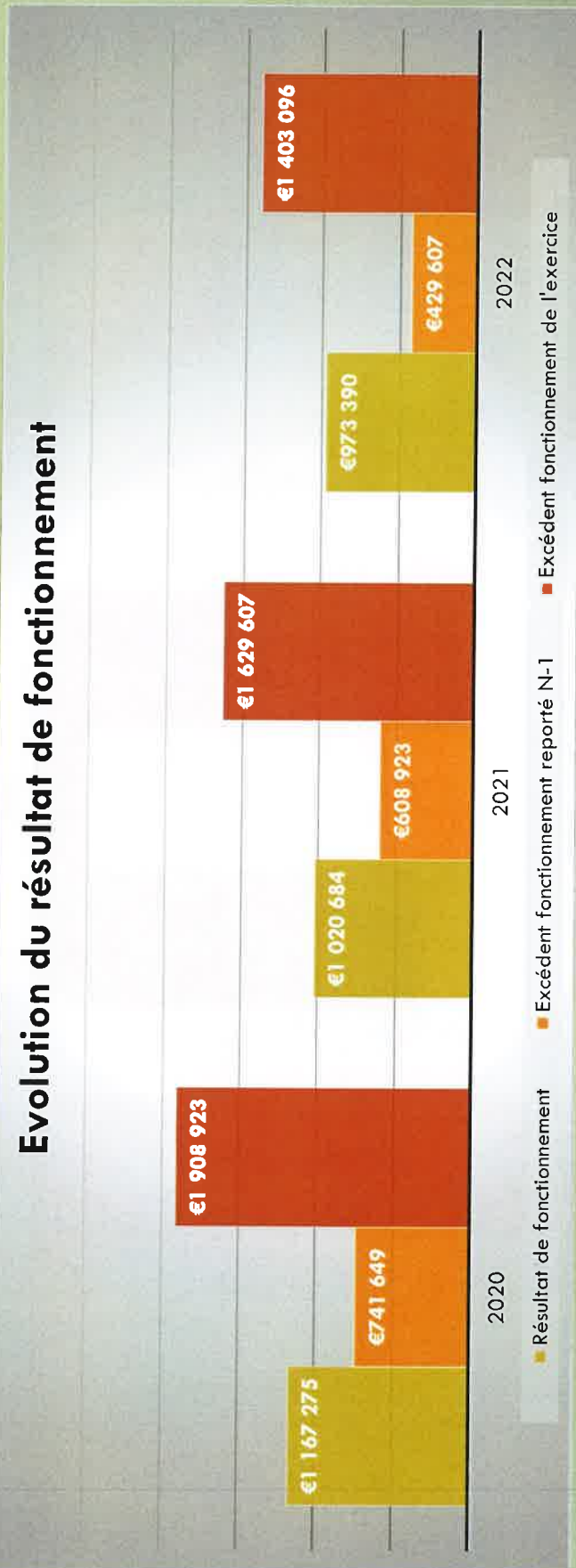
Evolution des dépenses de fonctionnement



DEPENSES de fonctionnement	CA 2020 avec rattachements	CA 2021 avec rattachements	CA 2022 prévisionnel avec rattachements	EVOLUTION 2022/2021
011 charges à caractère général	1 499 312 €	1 706 612 €	1 948 990 €	14,20%
012 charges de personnel	4 073 323 €	4 377 222 €	4 609 020 €	5,30%
014 atténuation de produits	224 136 €	245 165 €	238 171 €	-2,85%
65 autres charges de gestion courante	530 865 €	563 298 €	501 388 €	-10,99%
Total dépenses de gestion courante	6 327 636 €	6 892 297 €	7 297 568 €	5,88%
66 charges financières	115 352 €	92 529 €	89 156 €	-3,65%
67 charges exceptionnelles	43 745 €	21 915 €	47 527 €	116,87%
68 Provisions pour risques et charges	47 500 €	9 500 €	8 000 €	-15,79%
022 dépenses imprévues				
Total dépenses réelles de fonctionnement	6 534 233 €	7 016 241 €	7 442 251 €	6,07%
023 virement à la section d'investissement				
042 opérations d'ordre entre sections	251 738 €	252 075 €	1 067 906 €	323,65%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	251 738 €	252 075 €	1 067 906 €	323,65%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 785 971 €	7 268 316 €	8 510 157 €	17,09%

1.3 Concernant le fonctionnement, l'évolution est la suivante:

Evolution du résultat de fonctionnement

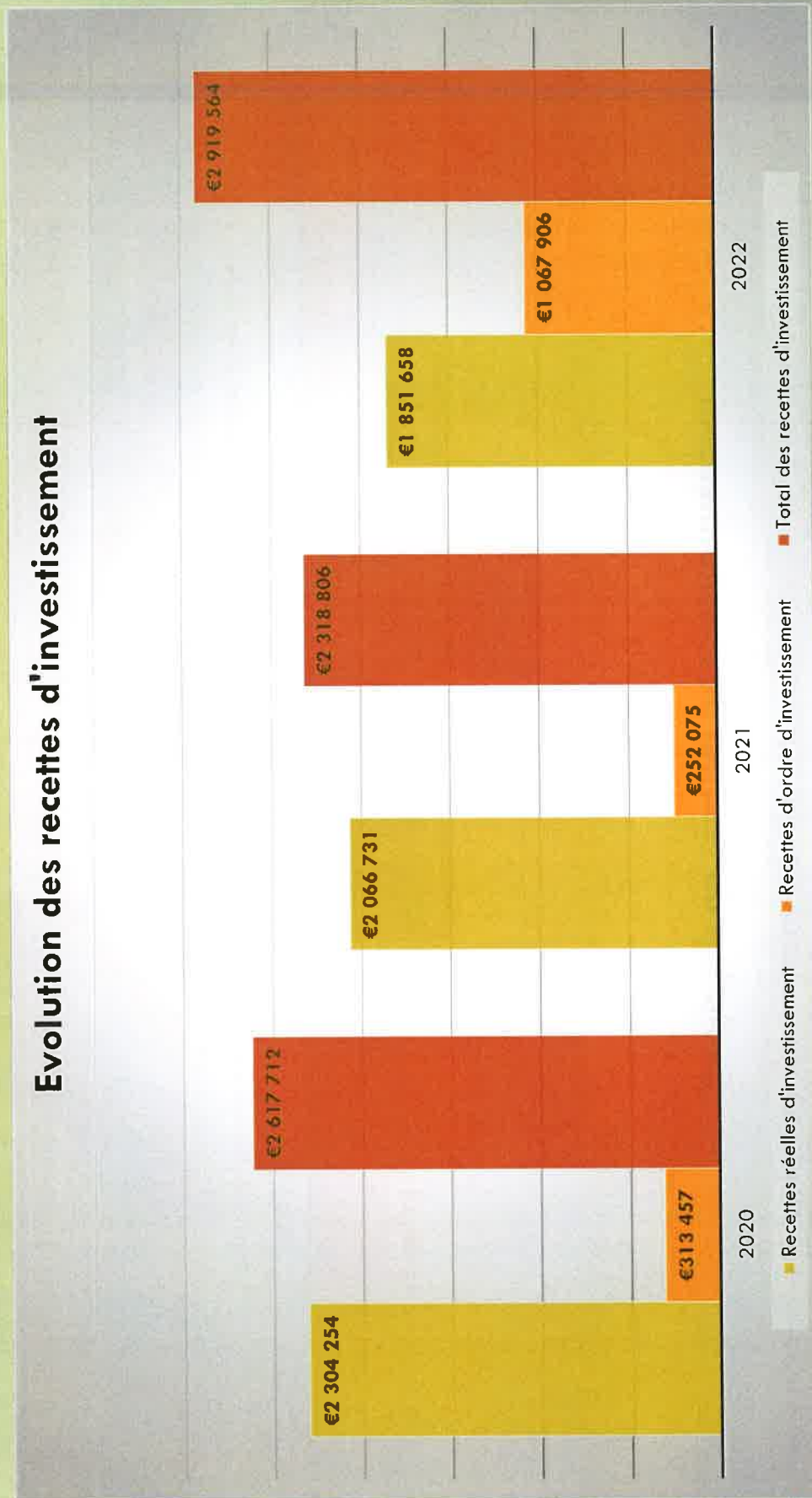


	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	EVOLUTION 2021/2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 167 275 €	1 020 684 €	973 390 €	-4,62%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	741 649 €	608 923 €	429 607 €	-29,45%
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 908 923 €	1 629 607 €	1 403 096 €	-13,90%

2. L'évolution des recettes et dépenses réelles d'investissement 2020-2022

2.1 Concernant les recettes d'investissement, l'évolution est la suivante:

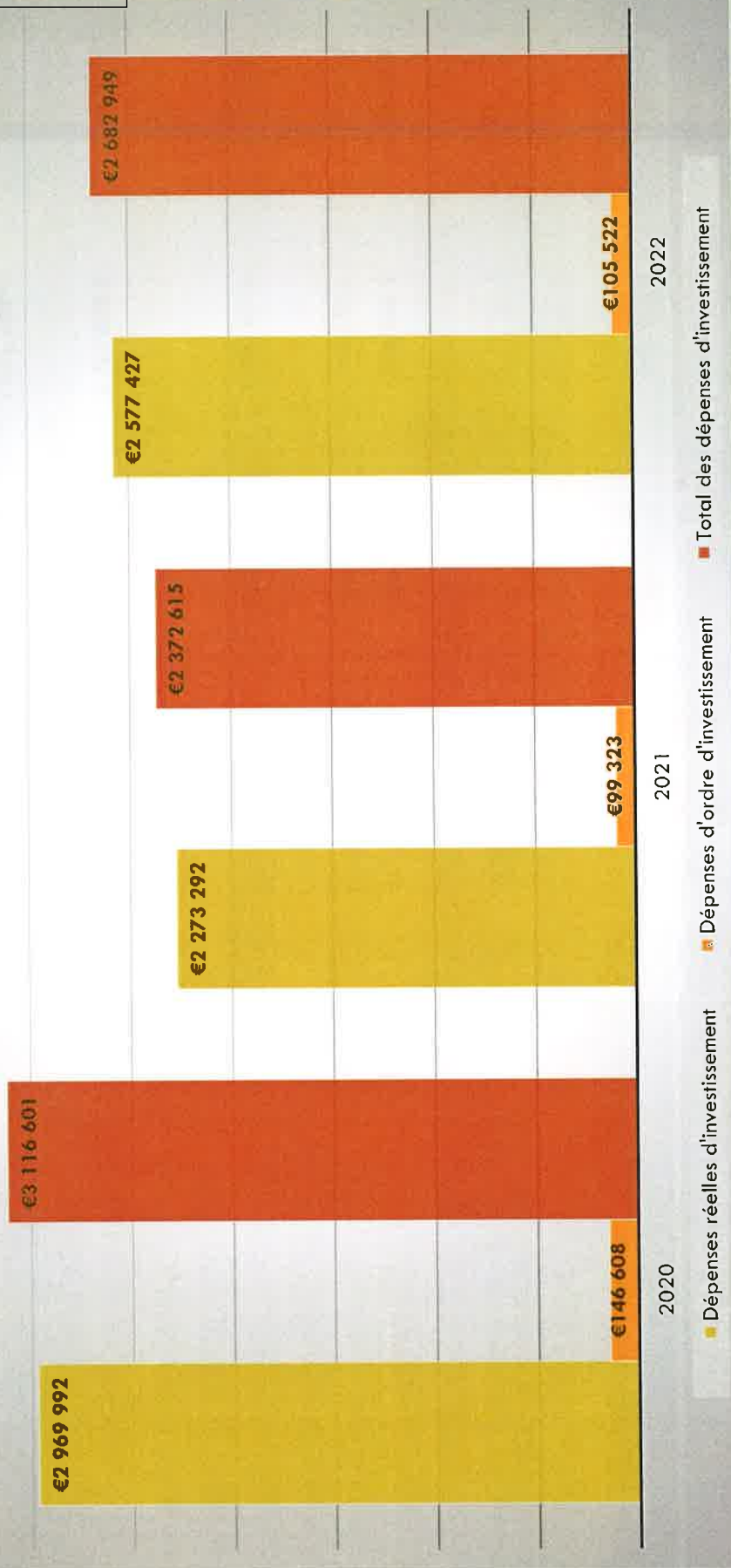
Evolution des recettes d'investissement



RECETTES d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	EVOLUTION 2022/2021
13 Subventions d'investissement	144 956 €	287 927 €	205 870 €	-28,50%
16 Emprunts et dettes assimilées				
138 autres subventions d'investissement non transférables				
20422 réimputation cœur de ville (ZAC LEBON - annulation au 20422 pour passer au 2764)	125 000,00 €			
238 avances versées sur commande	4 561 €			
Total recettes d'équipement	274 517 €	289 805 €	205 805 €	-28,50%
10 Dotations, fonds et réserves	305 002 €	476 926 €	445 788 €	-6,53%
45 recettes sous mandats	122 736 €			
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 600 000 €	1 300 000 €	1 200 000 €	-7,69%
165 Dépôts et cautionnement reçus	2 000 €			
024 Produits de cession des immos				
Total recettes réelles d'investissement	2 304 254 €	2 066 731 €	1 851 658 €	-13,42%
021 Virement de la section de fonctionnement				
040 opérations d'ordre entre sections	251 738 €	252 075 €	1 067 906 €	323,65%
041 opérations patrimoniales	61 719 €			
Total des recettes d'ordre d'investissement	313 457 €	252 075 €	1 067 906 €	323,65%
Résultat d'investissement reporté				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 617 712 €	2 318 806 €	2 919 564 €	25,91%

2.2 Concernant les dépenses d'investissement, l'évolution est la suivante:

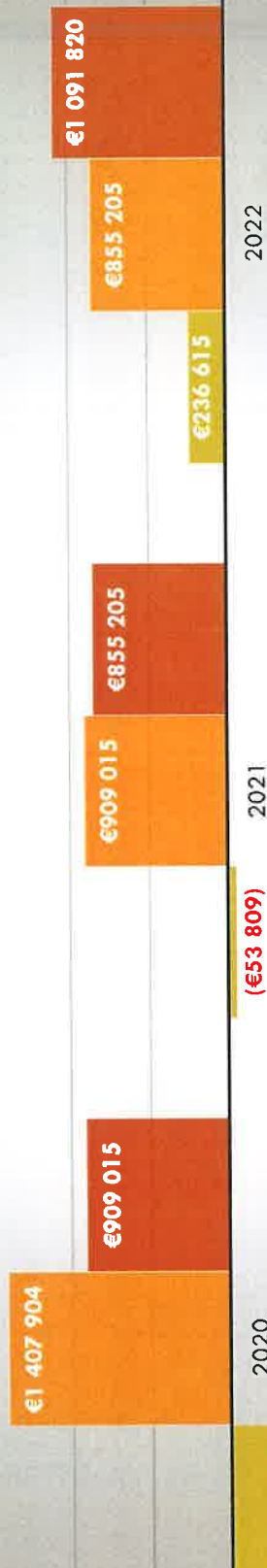
Evolution des dépenses d'investissement



DEPENSES d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	EVOLUTION 2021/2022
20 immobilisations incorporelles	1 458 €	3 648 €	2 580 €	-29,27%
204 Subventions d'équipement versées	7 022 €	7 944 €	0,00 €	-100,00%
21 immobilisations corporelles				
23 Immobilisations en cours	1 959 333 €	1 596 399 €	2 005 873 €	25,65%
Total dépenses d'équipement	1 967 812 €	1 607 999 €	2 008 453 €	25,65%
10 Dotations, fonds et réserves	51 592 €	104 502 €	0,00 €	-100,00%
13 Subventions d'investissement à rembourser	8 748 €			
16 Emprunts et dettes assimilées	452 409 €	435 799 €	440 487 €	1,08%
26 Participation créances rattachées à des participations				
020 dépenses imprévues				
27 créances sur autres organismes	375 000 €	125 000 €	125 000 €	0,00%
45 Opération pour compte de tiers	114 431 €			
Total dépenses réelles d'investissement	2 969 992 €	2 273 292 €	2 577 427 €	13,38%
040 opérations d'ordre entre sections	84 889 €	99 323 €	105 522 €	6,24%
041 opérations patrimoniales	61 719 €			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	146 608 €	99 323 €	105 522 €	6,24%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 116 601 €	2 372 615 €	2 682 949 €	13,08%

2.3 Concernant l'investissement, l'évolution est la suivante:

Evolution du résultat d'investissement

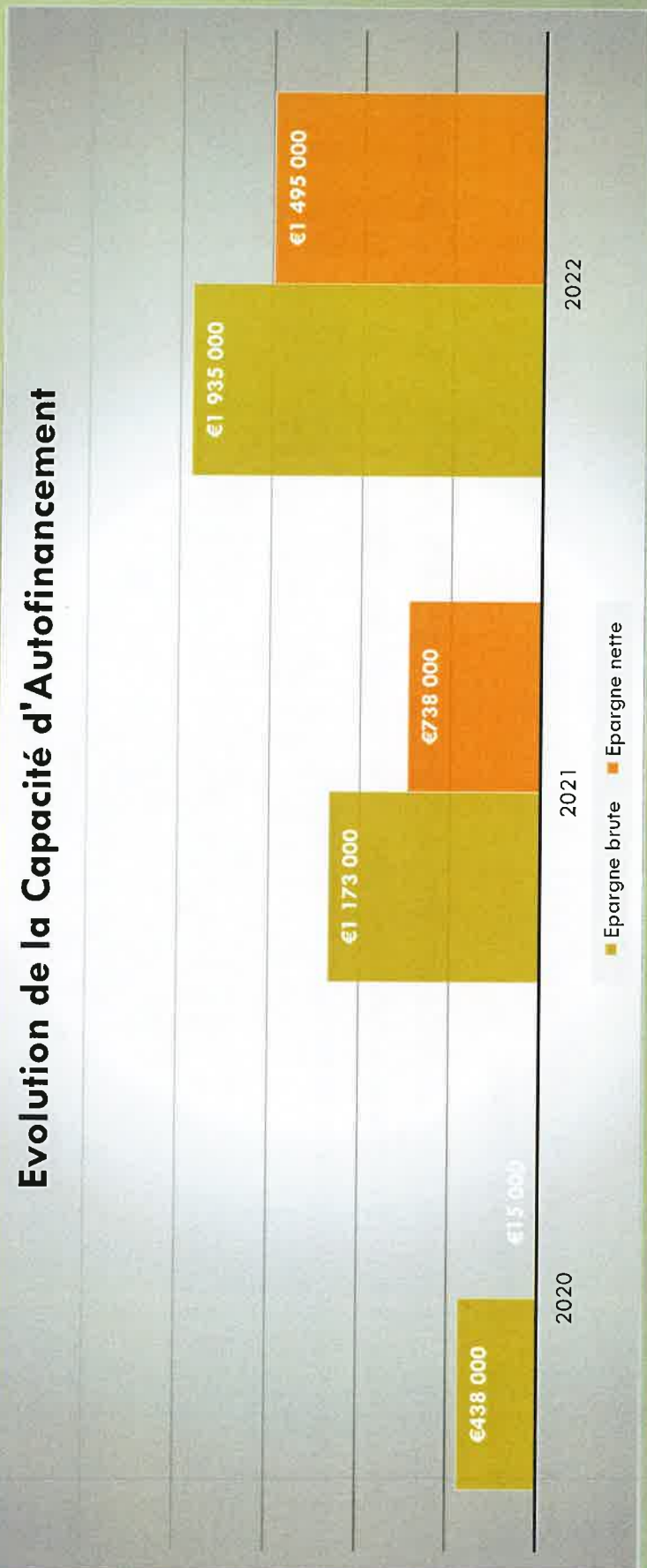


■ Résultat d'investissement ■ Excédent d'investissement reporté N-1 ■ Excédent d'investissement de l'exercice

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	EVOLUTION 2022/2021
Résultat d'investissement de l'exercice	- 498 889 €	- 53 809 €	236 615 €	339,73%
Excédent d'investissement reporté de N-1	1 407 904 €	909 015 €	855 205 €	-29,45%
Excédent d'investissement de l'exercice	909 015 €	855 205 €	1 091 820 €	127,67%

3. L'épargne brute et nette

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



En millions d'€	2020	2021	2022
EPARGNE BRUTE (A)	0,438	1,173	1,935
Variation	-46%	167,56%	64,97%
Remboursement du capital de la dette (B)	0,452	0,436	0,440
EPARGNE NETTE (A-B)	0,015	0,738	1,495
Variation	-56%	4684,70%	102,73%
			prévisionnel

Les recettes de fonctionnement ont augmenté suffisamment pour permettre d'améliorer nettement la situation de la Commune et sa capacité d'emprunt.

Ce point est renforcé par une évolution maîtrisée de l'encours de dette : la Commune **n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt de couverture de 430K€ prévu au budget 2022** pour équilibrer la partie investissement.

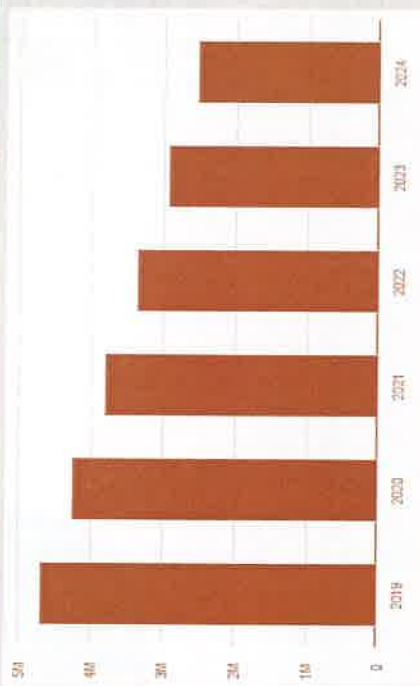
L'épargne brute augmente de 64,97% en 2022 pour atteindre les **1,935 M€** tandis que **l'épargne nette augmente de 102,73% à 1,495M€.**

Cette amélioration est très importante car la Commune n'étant pas en capacité d'autofinancer l'ensemble des projets structurants envisagés dans leur totalité (notamment 2^{ème} cuisine centrale et pôle culturel) sera dans l'obligation de recourir à l'emprunt.

4. L'endettement de la Commune

4.1 Bilan annuel

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel
Encours de la dette en début d'exercice en k€	4 709,23	4 268,00	3 815,59	3 379,79
Remboursement annuel du capital en k€	-447,70	-452,41	-435,80	-440,47
Nouvel emprunt en k€	0,00	0,00	0,00	0,00
Encours de dette au 31/12/N en k€	4 261,54	3 809,13	3 373,33	2 939,30
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	516	459	404	350
Strate démographique (site collectivites-locales.gouv.fr)	828	802	768	ND

4.2 Caractéristiques générales de la dette au 31/12/2023

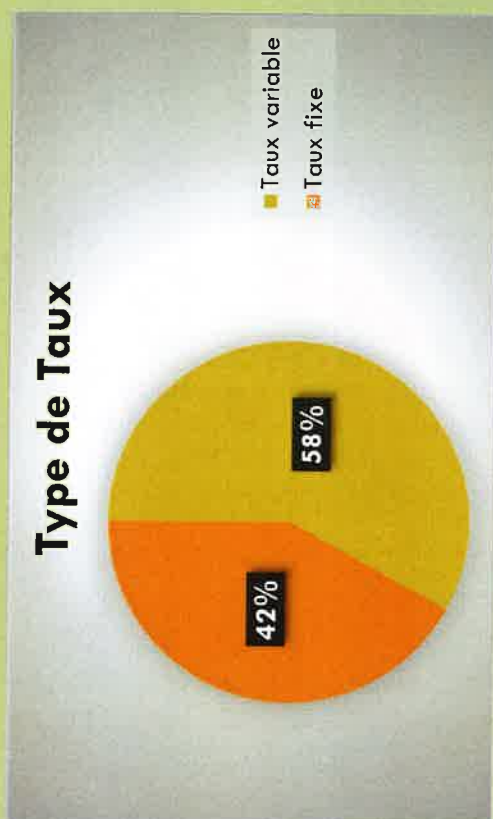
Encours Dette globale au 31/12/2023	2 541 909,00
Remboursement annuel du capital en 2023	397 396,41
Remboursement annuel des intérêts en 2023	85 640,10
Taux moyen actuariel	2,433%
Durée résiduelle moyenne	9 ans, 11 mois
Durée de vie moyenne	5 ans, 1 mois
Nombre de contrats	9
Dernière année de remboursement	2039

Répartition de l'encours de la dette par prêteur au 31/12/2023



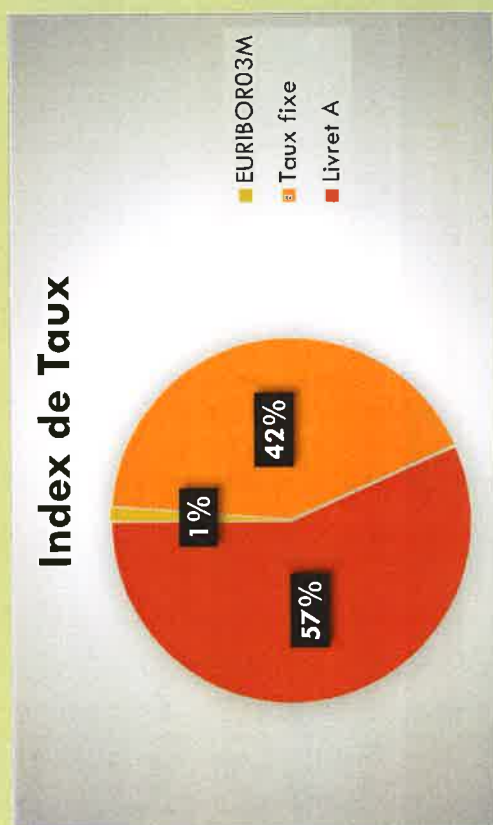
Prêteurs

Structure de la dette au 31/12/2023



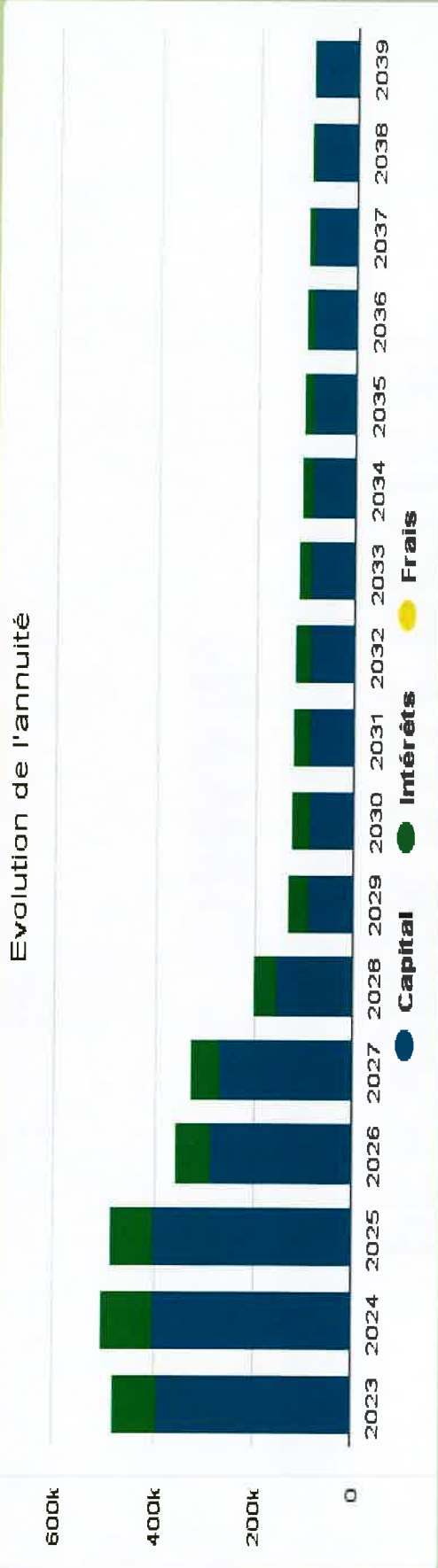
	Fixes	Variables	Total
Encours	1 070 409,00 €	1 471 500,00 €	2 541 909,00 €
%	42,11%	57,89%	100%
Durée de vie moyenne	1 an, 11 mois	7 ans, 5 mois	5 ans, 1 mois
Duration	1 an, 9 mois	6 ans, 1 mois	4 ans, 3 mois
Nombres d'emprunts	7	2	9
Taux actuariel	3,98%	3,74%	3,84%
Taux actuariel après couverture	3,98%	3,74%	3,84%

Structure de la dette au 31/12/2023



Index	Nb	Encours au 31/12/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
LIVRET A	1	1 440 000 €	56,66%	120 600 €	24,97%
FIXE	7	1 070 409 €	42,11%	339 996 €	70,39%
EURIBOR03M	1	31 500 €	1,24%	22 440 €	4,65%
TOTAL	9	2 541 909 €		483 037 €	

Encours de la dette au 31 décembre 2023 sans recours à de nouveaux emprunts



**E – LES PRINCIPALES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE POUR
2023 :
PRIORITÉS D’ACTIONS ET
INVESTISSEMENTS POUR LA VILLE DE
DEMAIN**

1. Les orientations en matière de recettes : un objectif volontariste d'augmentation des ressources globales 2023

4 axes majeurs:

- Une augmentation attendue des recettes fiscales du fait d'une revalorisation des bases locatives et de la revalorisation de 3 points du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et des propriétés non bâties.

Simulation des produits fiscaux pour 2023 avec + 3 points de TFB, TFNB et THRS majorée à 60% et une évolution des bases locatives de 6,5%

	Bases 2022	Bases 2023 révisées	Evolutions des bases	Taux communal	Produits attendus	% d'évolution
TH	2 445 291	2 604 235	6,50%	13,29%	346 103 €	6,50%
TH majorée (à 60%) sur rés 2 nd	2 243 446	2 389 270	6,50%	7,974%	190 520 €	27,80%
Coefficient correcteur TH	1 143 922	NC	NC	100,00%	1 143 922 €	0%
TF bâti	14 190 510	15 112 893	6,50%	24,46%	3 696 614 €	21,27%
TF non bâti	73 615	74 719	1,50%	51,00%	38 107 €	7,84%
			TOTAL DES PRODUITS ATTENDUS		5 415 266 €	
			GAIN 2023		713 685 €	15,18%

- Une augmentation des recettes des services par une revalorisation de certains tarifs inchangés depuis 2017 ou la création de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public (exemple : l'installation de palissades de chantier).
- Une intensification de recherche des subventions pour financer les projets : un contrat de mise à disposition est en cours de réflexion avec la CAPG pour faire bénéficier de ses compétences en la matière à la Commune.
La recherche de subventions (Dotation cantonale, amendes de police, DETR, FRAT, CRET, DSIL et diverses subventions nationales, régionales et départementales) continuera d'être privilégiée dans la perspective d'augmenter les recettes d'investissement en cours d'année.
- Enfin, la Commune compte également poursuivre sa politique de désendettement afin de libérer des capacités pour les projets futurs.

2. Les orientations et principales opérations en matière d'investissement

2.1 Les orientations

- Projets générateurs d'économie et favorisant l'entretien du patrimoine: MGPE, isolation thermique des bâtiments, passage aux LED, mise en circuit fermé des fontaines.
- Entretien des voiries et sécurité routière : limitation de la vitesse, sens de circulation, cheminements piétons, zone de rencontre.
- Travaux de requalification des espaces Catany et avenue du 23 Août.
- Lancement des projets structurants de la nouvelle cuisine scolaire et du pôle culturel.
- Sécurisation des bâtiments scolaires.
- Programme de végétalisation des espaces communaux (cours des écoles, lavoirs, parkings...)
- Aide au développement commercial: déplacement du marché hebdomadaire.

2.2 Les dépenses d'investissement 2023

Opération	BP 2023
101 – Programme de voirie / sécurité routière et urbaine Dont travaux d'aménagement de sécurité routière Dont place Catany – Aménagement 1 ^{ère} tranche	430 800 €
102 – Travaux de performance énergétique Dont poursuite du MGPE	714 000 €
103 – Acquisitions foncières	20 000 €
104 – Programme pluriannuel d'accessibilité Dont la mise en conformité des circulations piétonnes Dont l'agenda d'accessibilité partagé (Ad'Ap) Travaux	107 500€
105 – Aménagement des équipements scolaires Dont câblage pour les classes numériques Dont réfection des étanchéités en toiture Dont l'aménagement de l'entrée de l'école, pose portail, réfection de clôture et pose de brise-vue à St Exupéry	182 500 €
106 – Aménagement des équipements sportifs, culturels et loisirs Dont les prestations intellectuelles pour l'aménagement d'un pôle culturel Dont les prestations intellectuelles pour la future cuisine centrale Dont les travaux de la future cuisine centrale	550 000 €
107 – Aménagement des autres bâtiments communaux Dont pose de faux-plafonds et changement des luminaires + création local serveur à l'HDV	132 000 €
108 – Aménagement urbain, touristique et d'environnement Dont la sécurisation du clocher de l'église	92 000 €

Opération	BP 2023
109 – Réseaux Eclairage public	70 000 €
110 – Equipements et outillages techniques	23 100 €
111 – Informatique des services municipaux	32 500 €
112 – Informatique des écoles	4 000 €
113 – Matériel et mobiliers des équipements scolaires	42 200 €
114 – Matériels et mobiliers des équipements sportifs, culturels et de loisirs	17 200 €
10228 – Remboursement taxes d'urbanisme	30 000 €
20422 – Participation raccordement électrique	30 000 €
202 – Frais d'études révision PLU	75 000 €
2031 – Frais d'études	75 000 €
2764 – ZAC LEBON	125 000 €

Projets hors opérations	BP 2023
Remboursement de la dette	397 396 €
RAR dépenses 2022	1 074 646 €
RAR recettes 2022	398 350 €
Opérations d'ordre et des travaux en régie	103 000 € Dont : <ul style="list-style-type: none">• Réhabilitation de la Maison des Solidarités pour des associations• Square Cauvin - fourniture et pose de barrières bois et plantations• Création d'espaces verts sur la place de l'église• Création d'un local pour le club VTT à Peygros• Pose de brises-vues dans les écoles (plan Vigipirate)• Pose de 3 barrières pivotantes sécurisées sur l'ancien voie des chemins de fer de Provence• Aménagement d'une salle de convivialité à l'Espace Part'èges (Villa Letrillard),• Aménagement de locaux associatifs pour le déménagement du RAL

3. Les 9 thématiques des orientations municipales

- Solidarité
- Education et jeunesse
- Urbanisme et Patrimoine
- Vie culturelle
- Développement Durable, Economique et Solidaire
- Système d'Information
- Sécurité et qualité de vie
- Politique sociale
- Communiquer et informer

- **Solidarité**
- Renforcer le lien social : ouverture de l'espace PART'AGES, lieu d'animations sociales et intergénérationnel au sein duquel diverses actions/animations seront proposées, en partenariat avec la CAF, la MSA et la CAPG
- Poursuivre et renforcer le rôle de relais social auprès de la population dans différents domaines (logement, insertion professionnelle...)
- Poursuivre et renforcer le dispositif existant sur l'identification et le suivi des personnes vulnérables
- Lutte contre l'illectronisme
- **Education et jeunesse**
- Elaboration d'une prospective scolaire afin d'avoir une vision plus précise de l'évolution des effectifs scolaires sur la Commune sur les 10 prochaines années
- Poursuite des actions de prévention de la délinquance scolaire concrétisé par la mise en place du dispositif « copains bienveillants » de lutte contre le harcèlement scolaire sur toutes les écoles élémentaires, au niveau du Cycle 3. Action mise en place en collaboration avec la gendarmerie (Maison de Protection des familles), la circonscription du Val de Siagne (EN), et le service jeunesse de la CAPG, et la PM (observateur + acteurs en 2023_24)
- Accompagnement à la parentalité avec la mise en place du Programme de Soutien à la Fonction Parentale mise en place par le service jeunesse de la CAPG: les rencontres « Pause-café », le programme de soutien au famille à la parentalité
- Développement de l'éducation au numérique avec le déploiement d'équipements
- **Urbanisme et Patrimoine**
- Lancement de la révision du PLU
- Adoption du Règlement Local de Publicité
- Enquête publique pour le déclassement du parking Lebon, création du parking provisoire et démarrage des travaux de la ZAC « Espace Lebon »
- Réflexion urbaine sur le foncier stratégique portant notamment sur deux périmètres d'attente (PAPAG)
- Logements sociaux : contrat de mixité sociale, étude pré opérationnelle Rivierazur, vente de l'ancien Presbytère, conventionnement des logements communaux
- Gestion et entretien du patrimoine
- Poursuite des grands projets structurants : nouvelle unité de cuisine centrale au complexe sportif, pôle culturel, place Catany
- Optimisation de la gestion des concessions funéraires (reprises de concessions échues et non renouvelées),
- Poursuite des aménagements du cimetière du Peylobier

- **Vie culturelle**
 - Maintenir une offre variée d'événements culturels
 - Continuer le travail ornemental urbanistique entrepris en 2022 par la réalisation de fresques sur bâtiment public en s'appuyant en partie sur du financement participatif
 - Maintien d'un fort soutien communal au tissu associatif
- **Développement Durable, Economique et Solidaire**
 - Poursuite du projet d'alimentation durable (labélisation ECOCERT niveau 2, mise en place du défi FAAP, travail sur le gaspillage alimentaire...); mise en place du défi FAAP en direction du grand public
 - Poursuite de la transition énergétique (travaux effectués dans le cadre du Marché global de performance énergétique)
 - Organisation du Festival du Film Vert
 - Poursuite de la dématérialisation au sein des services communaux
 - Réduire les communications papiers en optimisant l'utilisation des supports de communication numérique
 - Amélioration constante du réseau d'éclairage public (passage à la technologie LED moins consommatrice d'énergie)
 - Déplacement du marché hebdomadaire afin de le rendre plus attractif et poursuite des animations
 - Recrutement d'un manager de centre-ville et mise en place de rencontres régulières avec les commerçants
- **Système d'Information**
 - Poursuite de la transition numérique de la Commune et amélioration du Système d'Information
 - Mise aux normes au regard de la réglementation de protection des données (RGPD)
 - Renforcement de la lutte contre la cyber criminalité
 - Poursuite de la modernisation des outils informatiques
 - Amélioration de la gestion des archives (acquisition d'une Solution d'Archivage Electronique - SAE / restauration des registres communaux)
 - Poursuite du déploiement du numérique dans nos écoles: connexions wi-fi, tablettes, ressources éducatives

- **Sécurité et qualité de vie**
 - Renforcement de la lutte contre les nuisances sonores
 - Candidature au label « Ville prudente », décerné par la Prévention routière, qui récompense les efforts réalisés par les Communes en matière de sécurité routière
 - Activation du dispositif « Participation citoyenne » en collaboration avec la Gendarmerie Nationale
 - Réactivation des actions théoriques et pratiques de prévention routière dans les écoles élémentaires, passage des permis piétons et vélos
 - Poursuite des mises en conformité des cheminements piétons et de la voirie
- **Politique sociale**
 - Poursuivre les recrutements en améliorant la visibilité à la Commune afin d'attirer des profils de qualité;
 - Motiver et fidéliser les collaborateurs, en revalorisant par exemple la participation mutuelle santé et prévoyance
 - Développer les compétences tout au long des carrières, notamment par la création d'un budget pour le compte personnel de formation
 - Favoriser la promotion interne
- **Communiquer et informer**
 - Renforcer la visibilité des actions et événements de la Commune par le biais des supports traditionnels et les supports numériques
 - Poursuite du développement des relations presse et radios.

F – CONCLUSION

Vous venez de prendre connaissance du ROB 2023.

En 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté suffisamment pour permettre d'améliorer nettement la situation de la Commune et sa capacité d'emprunter à long terme.

De plus, la Commune n'a finalement pas eu besoin de recourir à l'emprunt de couverture prévu au budget 2022 pour équilibrer la partie investissement.

Pour 2023, le contexte global reste particulièrement contraignant en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières. Cet état de fait nous amène à revoir la fiscalité locale.

Nous maintenons les grandes orientations budgétaires prévues. Ainsi la municipalité prépare le futur en investissant dans des projets structurants ou générateurs d'économies, dans l'amélioration du cadre de vie (ZAC Lebon, Place Catany, MGPE, pôle culturel, nouvelle cuisine scolaire).

Cette année, l'investissement est financé uniquement par les ressources propres de la ville et la recherche systématique de subventions à tous les niveaux. Il n'y aura donc pas de recours à l'emprunt pour ne pas obérer les capacités de financement des projets à venir.

La situation nous permet de poursuivre les actions menées dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants avec respect, solidarité et proximité, pour continuer à faire de Peymeinade, une ville où il fait naturellement bon vivre....